

## Aux membres de la FMEF

Mesdames, Messieurs,

Durant l'année écoulée, chacun-e d'entre vous a pu mesurer les efforts de la FMEF pour faire aboutir une partie importante des revendications qu'elle avait présentées au Conseil d'Etat.

Ainsi que vous avez pu le constater, les négociations habituelles avec l'Etat du Valais se sont déroulées dans un contexte particulièrement difficile : rapport de la Commission des mesures structurelles (dite Commission Luyet) en juin 2004, exigences légales du double frein aux dépenses et à l'endettement, etc.

Malgré cette situation délicate, les décisions salariales obtenues pour l'année 2005 sont les suivantes :

- les salaires pour l'année 2005 sont entièrement adaptés au renchérissement ;
- les augmentations individuelles sont accordées ;
- un coefficient de 1 est appliqué sur les augmentations individuelles ;
- le montant maximal de l'indemnité en capital pour retraite anticipée est fixé globalement à Fr. 25'000.- pour l'année civile 2005 (quel que soit le nombre d'années d'anticipation).

Parmi d'autres mesures favorables, on peut encore relever notamment :

- l'établissement du plan de travail 2005, qui prévoit l'octroi de 2 jours supplémentaires de congé, sans incidence salariale ni compensation (les journées du 6 mai et du 31 octobre 2005) ;
- l'attribution de nouvelles dispositions concernant les « objets souvenirs » en reconnaissance de la fidélité du personnel, avec la possibilité de combinaisons d'argent et de vacances (des informations complémentaires à ce sujet vous seront fournies dès que possible, notamment par le biais de notre site internet [fmef.ch](http://fmef.ch)).

En revanche, nous déplorons les décisions du Conseil d'Etat de mettre à la charge des employé-e-s les primes pour l'assurance-accident non professionnel et de suspendre jusqu'à nouvel avis les demandes de reclassification.

Compte tenu de l'environnement morose que l'on peut actuellement constater dans les autres cantons (renchérissement non accordé, réduction des salaires, etc.), ces acquis peuvent malgré tout être considérés comme relativement satisfaisants. Cela étant, la FMEF compte bien à l'avenir revenir à la charge, s'agissant des autres revendications de son programme d'activité qu'elle considère comme légitimes et raisonnables.

A ce sujet, vos comités directeur et fédératif, en collaboration avec les différentes associations, préparent actuellement le nouveau programme de législature 2006-2009 de la

FMEF. Ce document contiendra les différents points de revendication de notre Fédération selon les axes suivants :

- aspects généraux
- aspects salariaux
- aspects sociaux
- aspects indemnités de travail
- aspects formation
- aspects conditions générales de travail
- etc.

Ce programme de législature qui sera remis au Conseil d'Etat, devra encore être soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégué-e-s de notre Fédération.

Concernant l'assainissement des caisses de retraite, suite à la publication du rapport du groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat, la FMEF s'est assuré les services d'un actuaire-conseil spécialisé pour examiner dans les meilleures conditions ce dossier très technique. Après avoir consulté les associations par le biais du Comité fédératif qui s'est réuni à plusieurs reprises, la Fédération a adressé sa prise de position le 8 octobre 2004 en réponse à la procédure de consultation décidée par le Conseil d'Etat. Celui-ci a rencontré le 27 octobre 2004 le Comité fédératif in corpore pour débattre notamment du budget 2005 et du dossier des caisses de retraite. A cette occasion, notre Fédération a été informée qu'un nouveau groupe d'experts avait été désigné pour évaluer les résultats de la procédure de consultation. Le Conseil d'Etat a encore décidé d'associer et d'entendre à nouveau le partenaire social, soit la FMEF. Cette décision constitue un succès pour la Fédération faîtière de la fonction publique valaisanne. Elle avait en effet toujours revendiqué d'être associée au processus de réforme des caisses de retraite cantonales.

D'autre part, à l'occasion de son Assemblée ordinaire du 18 septembre 2004, les délégué-e-s de la FMEF ont décidé à l'unanimité d'adresser une résolution au Conseil d'Etat concernant les revendications relatives au budget 2005, l'avenir du partenariat social et le dossier des caisses de retraite. Lors de cette même rencontre, les délégué-e-s ont encore décidé de participer au rassemblement de la fonction publique du 23 septembre sur la place de la Planta, qui a connu un remarquable succès (plus d'un millier de participant-e-s). L'assemblée a encore élu par acclamation deux nouveaux membres du Comité directeur, MM. Jean-Claude Savoy (président de la SPVal) et Jean-Philippe Lonfat (président de l'AVECO). Les membres sortants, MM. Jean-François Guillaume et Raphy Darbellay ont été chaleureusement remerciés par le Président, puis vivement applaudis par les délégué-e-s.

Nous rappelons aussi que lors de leur assemblée extraordinaire du 5 avril 2004, les délégué-e-s avaient élu à la présidence de la FMEF, M. Pierre-André D'Andrès, et en tant que nouveau secrétaire général, M. Michel Perruchoud. A cette même occasion, Madame Isabelle Darbellay Métrailler avait été désignée comme nouveau membre du Comité directeur. M.

Jean-Pierre Salamin, Président sortant, avait été vivement remercié de son action durant toutes ces années au service de la FMEF et chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Dans l'objectif d'améliorer l'information et la communication à l'interne comme à l'externe, la Fédération a très sensiblement accru sa présence auprès des différents médias (conférences de presse, interviews diverses auprès de chaînes radiophoniques ou télévisées, etc.). De plus, dans le but de tenir systématiquement informé l'ensemble de ses membres, la FMEF a récemment remanié son site internet qui est régulièrement mis à jour. Par les services d'un journaliste indépendant, la Fédération se propose d'offrir à chacun-e les renseignements essentiels sur les actions et les démarches importantes qu'elle entreprend. Il est notamment prévu de mettre à disposition les informations pertinentes sur les programmes des partis concernant la fonction publique, ainsi que les interviews à ce sujet des candidat-e-s au Conseil d'Etat. En conséquence, nous vous engageons vivement à consulter ce site récemment renouvelé à l'adresse internet qui n'a pas changé (fmef.ch). Vous y trouverez aussi diverses actions offertes à l'ensemble de nos membres.

A l'occasion de ce message, nous voudrions encore remercier l'ensemble des partenaires et acteurs de la FMEF pour l'engagement dont ils font preuve dans leur travail quotidien et pour la cohésion qu'ils témoignent dans toutes les actions de la Fédération, lors des nombreux contacts qu'elle entretient avec toutes les instances concernées (à l'interne aussi bien qu'à l'externe). Nous adressons également notre gratitude au Conseil d'Etat pour son soutien à la fonction publique valaisanne.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'agréer nos salutations les plus cordiales.

Sion, janvier 2005

FEDERATION DES MAGISTRATS, ENSEIGNANTS  
ET FONCTIONNAIRES DE L'ETAT DU VALAIS

Pierre-André D'Andrès  
Président

Michel Perruchoud  
Secrétaire général